

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2021- 74**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du mardi 7 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 décembre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 décembre 2021

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Sébastien HUMBLLOT à Lydia FALLOT, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT que suite à divers changements (recrutements, départ à la retraite, nomination sur concours) au cours des années fin 2020 et 2021, il s'avère essentiel de mettre à jour le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite à divers changements intervenus depuis fin 2020 et au cours de l'année 2021 mentionnés ci-dessous :

- Recrutement d'un adjoint technique le 1^{er} décembre 2020
- Recrutement d'un gardien brigadier le 1^{er} février 2021



- Nomination sur concours de l'attaché de conservation du patrimoine le 1^{er} mars 2021 (recruté comme assistant de conservation du patrimoine le 01/02/2020)
- Départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe le 1^{er} juin 2021

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Poste vacant
TITULAIRES					
<u>Filière administrative</u>					
Attaché principal	A	1			1
Attaché	A	1			1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	1		1
Adjoint administratif	C	4	3		1
<u>Filière technique</u>					
Technicien territorial	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Agent de maîtrise	C	1			1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	1		2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	12	11		1
Adjoint technique	C	4	4		
<u>Filière culturelle</u>					
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1	1		
Assistant de Conservation	B	1			1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		
Adjoint du patrimoine	C	2	1		1
<u>Filière police municipale</u>					
Brigadier-chef principal	C	1	1		
Gardien Brigadier	C	1	1		
TOTAL GENERAL		39	29	0	10

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs comme présenté.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 10 décembre 2021

Le Maire

 Monsieur André NOIROT